

À la fin des années 1800 et au début des années 1900, les autochtones ont commencé à douter de la bonne foi du gouvernement fédéral dans ses négociations de traités avec eux. Les promesses faites verbalement n'étaient pas tenues, et les promesses incluses dans les traités antérieurs étaient révoquées dans les traités subséquents, comme le droit des autochtones de chasser et de pêcher n'importe où sur les terres de la Couronne.

Ceci mena éventuellement à des mouvements de protestations qui ont débuté aux alentours de 1910, lorsque des groupes d'autochtones ont organisé des marches sur la colline parlementaire à Ottawa dans l'espoir de provoquer des changements politiques. De nouvelles organisations et alliances politiques furent créées. Mais, certains autochtones croyaient que les seuls moyens de forcer le gouvernement à prêter l'oreille seraient l'agitation civile et les protestations violentes.

La chaîne d'alliance

La chaîne d'alliance compte parmi les toutes premières affiliations politiques entre les autochtones et l'homme blanc.

Au début des années 1600, une série de traités furent négociés entre les treize colonies, qui formeraient éventuellement les États-Unis, et la Confédération iroquoise des Six-Nations. L'origine de ces ententes remonte probablement à l'époque où la nation des Mohawks et la colonie de New York avaient utilisé des chaînes de fer et d'argent symbolisant que les parties étaient liées par une promesse. Ces ententes étaient renégociées lorsqu'une aide financière additionnelle aux autochtones devenait nécessaire, et on faisait briller symboliquement ces chaînes pour montrer que des révisions avaient eu lieu. D'autres colonies, dont le Connecticut, le Massachusetts, le Maryland et le Rhode Island, se joindraient plus tard à la chaîne, tout comme la tribu des Tuscaroras.

Mais ces traités ont perdu leur popularité avant le début du XIX^e siècle, surtout après la guerre de 1812. Alors que les Britanniques et les Américains ont maintenu des liens étroits avec leurs alliés autochtones en temps de guerre, ces liens n'étaient de toute évidence plus essentiels lorsque la paix fut relativement rétablie après la guerre de 1812.

Les colons, de plus en plus nombreux à émigrer en Amérique du Nord, réclamaient encore plus de terres sur les territoires indiens, terres qui avaient été attribuées aux autochtones dans la Proclamation royale de 1763. En fait, colons blancs en petits groupes avaient commencé à s'établir sur les terres autochtones dès les années 1760 et 1770, et le territoire indien fut maintes fois redéfini avant la fin du XVIII^e siècle. Beaucoup d'autochtones américains ont, par conséquent, commencé à émigrer vers le nord, en Amérique du Nord britannique.

La Grande Paix de 1701

Un autre exemple à citer parmi les premiers traités conclus entre les Européens et les peuples autochtones fut la Grande Paix de 1701. Environ 1300 délégués provenant de plus de 40 des Premières nations se sont rassemblés à Montréal. Suite aux négociations, un traité fut conclu mettant fin à près de 100 ans de guerre entre la Confédération iroquoise d'une part et la Nouvelle-France et ses alliés d'autre part.

La portée de ce traité subsiste jusqu'à nos jours, car il a établi un précédent avec le recours à la négociation pour régler les désaccords entre les peuples de Premières nations et les représentants européens de la colonie devenue aujourd'hui le Canada. Il a aussi jeté les bases de l'expansion de l'« empire » de la Nouvelle-France vers le sud et vers l'ouest, et s'est assuré de la neutralité de la Confédération iroquoise en cas de guerre entre les Français et les Britanniques en Amérique du Nord. Lors du déclenchement de la guerre de Sept Ans entre les forces britanniques et françaises, les Iroquois sont demeurés neutres.

En août 1760, les Sept-Nations du Canada – composées de bandes autochtones qui avaient résidé au Québec – se sont également jointes à la chaîne d'alliance pour déclarer leur neutralité après avoir combattu aux côtés des Français durant la première partie de la guerre de Sept Ans.

Des trahisons laissées en héritage

Au cours de l'histoire de l'Amérique du Nord, les droits des peuples autochtones ont parfois été ignorés. Voici quelques exemples parmi d'autres :

- Le *Traité de Paris, 1783* a défini les frontières entre l'Amérique du Nord britannique et les États-Unis sans consulter les autochtones.
- Divers traités en blanc furent signés entre les autochtones et les Britanniques après la *Proclamation royale*, à la fin des années 1700, avec le résultat que les indigènes ont cédé des droits territoriaux en signant des feuilles de papier laissées en blanc.
- L'abrogation du *Traité de Niagara, 1764*, par *sir Francis Bond Head* en 1836.
- En 1868, la Compagnie de la Baie d'Hudson a vendu des terres situées dans le Manitoba d'aujourd'hui au gouvernement fédéral, et cela sans consulter les Métis ou les autochtones.

La conséquence de ces actes fut, qu'avant 1870, les autochtones et les Métis de l'Ouest canadien se sont montrés sceptiques face aux motifs du gouvernement fédéral. Ils ont commencé à empêcher les colons et les arpenteurs d'entrer sur le territoire des Prairies. Ceci mena directement à la première rébellion de Riel en 1869, quand une bande de Métis de la région a refusé de laisser entrer le premier lieutenant-gouverneur du Manitoba, William McDougall.

Les autochtones pensaient que les promesses verbales ne seraient pas honorées durant les Traités numérotés. Leurs pires craintes se sont avérées justes dans les Traités numéros 1 et 2, quand les agents du gouvernement ont déclaré aux chefs qu'ils recevraient plus d'argent, d'animaux de ferme et d'équipement agricole, promesses qui ne se sont jamais matérialisées.

Bien que ces traités comportaient des avantages, certaines bandes autochtones, au milieu des années 1870, en avaient assez de ces promesses non tenues. Elles ont commencé à dialoguer avec d'autres nations pour leur faire part des injustices découlant de ces premiers traités numérotés. Le gouvernement fédéral et le Conseil privé furent forcés de reconsidérer et de renégocier des sections de ces traités avec certaines bandes avant 1875.

Documents dans Notre Mémoire en ligne :

Traité numéro 1, 1871

URL : http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/trts/trty1-2_f.html

(Courtoisie du ministère de l'Affaires indiennes et du Nord Canada)

Traité numéro 2, 1871

URL : http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/trts/trty1-2_f.html

(Courtoisie du ministère de l'Affaires indiennes et du Nord Canada)

Memorandum, 27th April, 1875

URL : <http://www.canadiana.org/ECO/PageView/30387/0128>

Privy Council Report on the Memorandum, 30th April, 1875

URL : <http://www.canadiana.org/ECO/PageView/30387/0340>

Leçons tirées du passé

Comme il a été démontré dans la section précédente, les autochtones ont appris, entre 1867 et 1875, qu'ils pouvaient amener le gouvernement fédéral à écouter leurs griefs en utilisant l'une ou l'autre des deux méthodes suivantes :

- Prendre les armes et construire des barricades, comme durant la rébellion de la Rivière-Rouge en 1870. Même si cette ligne de conduite risquait d'entraîner des tragédies et des répercussions légales, le gouvernement fédéral se retrouvait dans l'obligation de faire des concessions aux autochtones et aux Métis pour rétablir des relations pacifiques.
- Créer des alliances politiques et pacifiques avec d'autres nations autochtones, afin de mieux faire entendre leurs voix et leurs griefs à travers le Canada.

Durant presque tout le XX^e siècle, les autochtones choisiraient le plus souvent cette deuxième ligne de conduite.

D'autres promesses non tenues

Au début des années 1900, le gouvernement fédéral :

- Négociait d'autres traités avec des gouvernements étrangers sans consulter les autochtones, comme ce fut le cas en 1916 avec le Traité sur les oiseaux migrateurs signé entre le Canada, les États-Unis et le Mexique pour la conservation de la faune et de la flore. (Ce traité avait grandement réduit les droits de chasse des autochtones).
- Honorait de moins en moins ses promesses. Par exemple, les Traités de Williams, signés en 1923 en Ontario, ne permettaient plus aux autochtones de chasser et de pêcher sur les terres de la Couronne dans certaines régions de cette province, malgré le fait que ces droits avaient été accordés dans tous les Traités numérotés conclus avec les autochtones des Prairies et du Nord canadien.

Documents dans Notre Mémoire en ligne :

Traités de Williams, 1923 – Indiens Chippewas

URL : http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/trts/trchip_f.html

(Courtoisie du ministère de l'Affaires indiennes et du Nord Canada)

Traités de Williams, 1923 – Indiens Mississaugas

URL : http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/trts/trmis_f.html

(Courtoisie du ministère de l'Affaires indiennes et du Nord Canada)

En réaction aux menaces réelles et présumées, les autochtones ont :

- Commencé à organiser des marches de protestation à Ottawa à compter des années 1910, et à demander au gouvernement canadien d'examiner sérieusement leurs griefs en ce qui concerne le non-respect des promesses citées dans les traités.
- Formé une association politique nationale en 1919, la Ligue des Indiens du Canada, pour mieux faire connaître leurs griefs. Cette ligue s'était inspirée d'une autre organisation, le Grand Conseil des Indiens de l'Ontario qui a subsisté de 1870 à 1938.

La réponse du gouvernement fédéral face aux deux situations précédentes fut mitigée.

Par exemple, en 1922, une délégation d'autochtones a demandé au gouvernement fédéral d'abroger les amendements à la *Loi sur les Indiens* et de suivre aussi fidèlement que possible, dans les futures négociations, l'exemple du *Traité numéro 6* qui offrait des soins de santé gratuits pour tous les autochtones.

La réponse officielle du gouvernement fut :

« Trop imprécis. Quels sont les amendements [à la Loi sur les Indiens] qui doivent être abrogés? Ils ont tous été considérés avec beaucoup de soin [par le gouvernement]. »

Mais les autochtones ne se laissèrent pas découragés par ces revers, et ils fondèrent d'autres associations politiques, telles que :

- La *Native Brotherhood of British Columbia* (1931).
- L'Association des Indiens de l'Alberta (1939).
- La Fédération des Indiens de la Saskatchewan (1944).

Les réussites politiques modernes

Les associations politiques autochtones allaient jouer un rôle déterminant au cours des présentations faites devant un comité conjoint du Sénat et de la Chambre des communes, entre 1946 et 1948, lequel était chargé d'étudier les changements à apporter à la *Loi sur les Indiens*. Ce comité fut créé pour se conformer à la nouvelle *Déclaration universelle des droits de l'homme* adoptée par les Nations Unies.

Une nouvelle génération de chefs autochtones, mieux éduqués et plus en mesure de se faire entendre que bon nombre de leurs ancêtres, s'est manifestée au cours des années 1960 – surtout dans le Nord où les hommes d'affaires et le gouvernement cherchaient à exploiter les nouvelles ressources naturelles. Ces autochtones se sont souvent avancés pour forcer le gouvernement à examiner de plus près leurs inquiétudes concernant l'environnement et leurs droits territoriaux avant de permettre que le Nord soit exploité pour des raisons économiques. Ceci mena à la création de la commission Berger au milieu des années 1970, ainsi qu'à des procès intentés pour faire respecter leurs revendications territoriales, comme l'affaire Calder en 1973.

Par ailleurs, depuis 1950, quelques autochtones ont commencé à être nommés ou élus aux parlements fédéral ou provinciaux, ou encore au Sénat. Nommons, entre autres, James Gladstone, Arthur Calder et Elijah Harper. Ils allaient jouer des rôles importants en déposant les demandes des autochtones sur la table, comme Harper l'a fait durant les débats sur l'accord du Lac Meech, au Manitoba, en 1990.

Les autochtones se sont également mobilisés en 1970 pour s'opposer au Livre blanc du gouvernement fédéral sur la politique indienne. L'adoption en tout ou en partie des recommandations du Livre blanc aurait grandement réduit les droits et les revendications territoriales des autochtones

Le militantisme

Mais pendant ce temps, il y a, depuis 1990, une recrudescence de militantisme fondée sur le principe de la désobéissance civile. Certains autochtones craignent que ce ne soit le seul recours dont ils disposent et ils ont peur que, s'ils ne prennent pas position, les gouvernements fédéral et provinciaux ne leur soutirent certains droits territoriaux, culturels ou autres droits attribués par les traités

Parmi les gestes posés, signalons :

La crise d'Oka :

En 1990, les élus municipaux du village d'Oka, au Québec, ont décidé de permettre la construction d'un terrain de golf sur les terres sacrées situées près d'une réserve mohawk. Ceci a soulevé la colère des Mohawks qui ont immédiatement barré toutes les routes menant à leurs terres. Un officier de police de la Sûreté du Québec a été tué alors qu'il tentait de prendre d'assaut les barricades. Les forces armées canadiennes furent appelées sur les lieux pour enlever les barricades et mettre fin au conflit par la force.

Cette crise a permis au public canadien de prendre davantage conscience de la cause des peuples autochtones, et a mené à la création d'une Commission royale sur le sujet. La Commission a finalement présenté ses conclusions dans un long rapport en 1996.

Cette impasse a facilité les choses pour les militants autochtones qui voulaient recourir à des moyens non pacifiques, car ils avaient maintenant acquis, dans une certaine mesure, la sympathie du public canadien.

Pour plus d'information sur la crise d'Oka, visitez :

- CBC News en ligne.
URL : <http://www.newsworld.cbc.ca/flashback/1990/>
- L'Encyclopédie canadienne en ligne.
URL : http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?TCE_Version=F

Le lac Gustafsen, C.-B. :

La Gendarmerie royale du Canada a entouré et arrêté 18 traditionalistes autochtones qui voulaient participer à une cérémonie de la danse du soleil durant l'été de 1995. Ces traditionalistes campaient illégalement sur des terres de la Couronne qui avaient été louées à un propriétaire de ranch américain. (Quelques chefs autochtones ont remis en question l'existence de ce bail.) Au cours d'une impasse soutenue et qui a duré un mois, au moins 400 officiers de la GRC étaient présents avec des fusils d'assaut, des chiens d'attaque et d'autres armes pour assurer la sécurité des lieux.

Durant l'impasse, deux officiers de la GRC furent atteints par des balles perdues, probablement tirées du campement autochtone. Mais les activistes autochtones se sont volontairement rendus lorsqu'il est devenu évident que l'escalade des tensions allait mener à la violence.

Le parc provincial d'Ipperwash :

Un groupe de 30 manifestants indigènes a érigé des barricades dans le parc provincial d'Ipperwash, près de Grand Bend, en Ontario, en septembre 1995. Ils étaient en colère parce que le gouvernement fédéral avait obtenu, puis détruit des terres autochtones, dont un lieu de sépulture, pour construire une base d'entraînement militaire en vertu de la Loi des mesures de guerre de 1942.

La police provinciale de l'Ontario est intervenue pour disperser les manifestants. Un chef autochtone du nom de Dudley George fut tué dans l'échauffourée qui s'ensuivit.

La revendication territoriale fut réglée en 1998 par une entente de 26 millions. Chaque membre de la Première nation de Kettle et de Stoney Point a reçu entre 150 000 \$ et 400 000 \$. La terre fut nettoyée et retournée aux autochtones.

Certains groupes indigènes voulaient quand même que le gouvernement ouvre une enquête officielle sur la mort de Dudley George. Mais le gouvernement progressiste conservateur de l'Ontario a toujours refusé d'ouvrir une telle enquête au cours de son mandat de 1995 à 2003. Il s'est déclaré non responsable des actions policières durant la descente.

Pour plus d'information sur la crise d'Ipperwash, visitez :

- CBC News en ligne.
URL : <http://www.cbc.ca/news/background/ipperwash/>
- Amnesty International Canada en ligne.
URL : <http://www.amnesty.ca/stoptorture/act12.htm>
- L'Encyclopédie canadienne en ligne.
URL : http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?TCE_Version=F

Burnt Church :

Les guerriers micmacs et les pêcheurs non-autochtones sont à couteaux tirés depuis 1999 au sujet du droit des autochtones de pêcher le homard hors saison, à l'automne. Les non-indigènes croient que, si une telle permission est accordée, les réserves de homards vont disparaître, ainsi que leur gagne-pain.

Cette situation a débuté en septembre 1999, lorsque la cour Suprême du Canada a rendu un jugement qui permettait à Donald Marshall, un pêcheur autochtone, de pêcher en dehors de la saison. Il avait argumenté que ce droit lui revenait en vertu des traités des années 1760, et la cour lui a donné raison.

Mais, cette situation souleva la colère des non-autochtones. Au cours des semaines suivantes, ils ont vandalisé ou détruit les casiers à homard des autochtones, et ces derniers ont répliqué en détruisant les bateaux et les bâtiments des Blancs.

Les chefs des Premières nations se sont ensuite réunis et ont proposé que l'on accorde au gouvernement fédéral le temps nécessaire pour prendre une décision. Trente-deux des 34 bandes

concernées ont consenti. Plus tard, le gouvernement a donné l'ordre aux autochtones de diminuer le nombre des casiers à homard utilisés dans l'océan. Certains Micmacs s'y sont opposés, déclarant que les méthodes de conservation qu'ils utilisaient déjà empêchaient le dépérissement des réserves de homards sur la côte atlantique.

En 2000, la police et les autochtones se sont affrontés à plusieurs reprises. Il y a eu des arrestations. Le gouvernement fédéral a offert aux autochtones la concession d'un quai de pêche et cinq bateaux modernes, le tout d'une valeur de 2 millions de dollars. Les Micmacs ont rejeté cette offre, car ils croyaient que tout compromis avec le gouvernement équivaldrait à une reddition de leurs droits de pêche obtenus dans les traités.

Finalement, en avril 2002, un comité du fédéral a déposé un rapport visant à prévenir d'autre violence. Il a recommandé que :

- Les accusations résultant d'une confrontation majeure entre la police et les autochtones soient mises de côté.
- Le gouvernement fédéral accorde une compensation aux pêcheurs pour la perte de leurs casiers à homard et de leurs bateaux.

Le comité a également recommandé que les autochtones s'en tiennent à la même saison de pêche que les non-autochtones, ce qui signifiait deux choses :

- Que les autochtones n'avaient plus le droit de pêcher durant l'automne.
- Que les membres de bandes autochtones devaient obtenir des licences de pêche comme n'importe qui d'autre.

Pour plus d'information sur la crise de Burnt Church, visitez:

- L'Encyclopédie canadienne en ligne.
URL : http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?TCE_Version=F

Autres documents intéressants ou importants

- ***Indian treaties and surrenders, from 1680 to 1890, Volume I***
URL : <http://www.canadiana.org/ECO/ItemRecord/91942>
- ***Indian treaties and surrenders, from 1680 to 1890, Volume II***
URL : <http://www.canadiana.org/ECO/ItemRecord/91943>